



Règlement de fonctionnement du Dispositif de Répit

❖ Pour les week-ends INTERNAT :

Les arrivées : Les enfants arrivent à l'ITEP de la ROUSSILLE – 201 rue de la Roussille 79000 NIORT, à partir de **16 h 30 les vendredis de chaque week-end concerné.**

Les départs : Les enfants partent **les lundis entre 9 h 00 et 10 h 30.**

Sur les temps d'internat, nous vous demandons de prévoir le linge personnel et des vêtements ainsi qu'un nécessaire de toilette. Vous voudrez bien faire le nécessaire pour que tous **les vêtements soient marqués au nom de votre enfant.**

❖ Pour les week-ends EXTERNAT :

Les enfants arrivent à l'ITEP de la ROUSSILLE – 201 rue de la Roussille 79000 NIORT, **pour 10 h et vous pouvez récupérer votre enfant à 17h.**

Votre enfant doit porter une **tenue adaptée en fonction de la météo prévue** pour la journée (prévoir une tenue de rechange).

❖ Pour les VISITES À DOMICILE/ PRISES EN CHARGES INDIVIDUELLES :

Elles sont organisées avec le référent éducatif directement en amont. Les visites à domicile sont programmées de quelques heures à une demi-journée.

Horaires compris entre 9 h 30 et 16 h 45.

❖ Pour les VACANCES D'HIVER, de PÂQUES, de la TOUSSAINT :

Les jeunes sont accueillis à l'ITEP de la ROUSSILLE en internat.

La semaine :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le lundi à partir de 9h30.**

Les départs : Les enfants partent **le vendredi avant 10 h 00.**

Le dernier week-end des petites vacances :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le vendredi à partir de 16h30.**

Les départs : Les enfants partent **le lundi avant 10h30.**

❖ Pour les VACANCES ESTIVALES :

Les jeunes sont accueillis à l'ITEP de la ROUSSILLE en internat.

La 1^{ère} semaine :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le lundi entre 9 h 30 et 10 h 30.**

Les départs : Les enfants partent **le vendredi entre 9 h 00 et 10 h 00.**

Les week-ends :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le vendredi entre 16 h 00 et 17 h 00.**

Les départs : Les enfants partent **le lundi entre 9 h 00 et 10 h 00.**

Les autres semaines :

Les arrivées : Les enfants arrivent **le lundi entre 16 h 00 et 17 h 00.**

Les départs : Les enfants partent **le vendredi entre 9 h 00 et 10 h 00.**

❖ **LE TRANSPORT :** Les responsables légaux ont la charge du transport de leur enfant en internat et en externat.

Toute personne accompagnant l'enfant doit se présenter directement sur le groupe en faisant du lien avec l'éducateur référent (vérification des médicaments, ordonnances, vêtements...).



Pour tout départ ou arrivée en dehors de ces créneaux horaires, ou en cas de difficulté de transport, merci de vous rapprocher des coordinatrices pour préparer au mieux l'organisation du transport :



Mme BRIANTIN Doriane : 06 03 25 62 13

Mme RAVET Alia : 06 60 07 94 36

- ❖ **L'ACCOMPAGNEMENT :** Les activités proposées sont principalement tournées vers le loisir et la détente.
- ❖ **LA DURÉE DU REPIT :** L'accompagnement ne peut excéder 60 jours par année civile. Ces jours peuvent être consécutifs ou non.
- ❖ **LES REPAS :** Les repas sont pris en charge par le Dispositif de Répit et sont confectionnés selon les régimes alimentaires de chacun.
- ❖ **LES MÉDICAMENTS :** chaque famille doit préparer, en amont, **un pilulier au nom de l'enfant contenant les médicaments et l'ordonnance à jour** (cela peut être une trousse).
Si les médicaments ou l'ordonnance sont oubliés, l'équipe refusera l'accueil de votre enfant.
- ❖ **COMPORTEMENT INADAPTÉ DU JEUNE :** En cas d'agression, la victime et l'agresseur ne peuvent pas rester ensemble sur l'offre de répit proposée. **Dès lors, l'agresseur se verra contraint de partir dans les plus brefs délais. Les représentants légaux ou l'astreinte ASE seront en charge d'organiser son retour au domicile au maximum dans les 2 heures après avoir été informés.** L'agression peut être physique ou psychologique. L'évaluation sera faite par le coordonnateur du Dispositif de Répit ainsi que par le cadre d'astreinte au besoin.
- ❖ **COMMUNICATION :** Pour l'ensemble des familles et des professionnels ayant sollicité l'accueil d'un jeune sur le Dispositif de Répit, un retour par mail vous sera fait après chaque accueil (ou par téléphone si vous ne disposez pas de mail).
- ❖ **ABSENCE :** Dans le souci de permettre à un maximum de familles / aidants de bénéficier du Dispositif de Répit, nous vous informons que **toute absence injustifiée entraînera une perte de priorité pour les inscriptions futures.** Cette mesure vise à garantir une gestion équitable des places disponibles et à éviter les absences non justifiées qui pourraient bénéficier à d'autres aidants ou enfants ayant besoin de répit.
En cas d'absence, nous vous remercions de prévenir les coordinatrices dans les plus brefs délais.